



La Seyne-sur-Mer, le 3 juillet 2023

Dossiers
transmis à
S. PERLIAND
le 12/07/23
SL

ORDRE DE MISSION

NOM : BICAIS Nathalie (MAIRE)

SERVICE : Cabinet du Maire

LIEU : Paris (Palais de l'Élysée)

OBJET (détaillé) : Rencontre avec Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République et les Maires des Communes touchées par les violences urbaines

Date et Heure de Départ : mardi 4 juillet 2023


Date et Heure de Retour : mardi 4 juillet 2023

Moyen de LOCOMOTION : AVION + TAXI

Véhicule Personnel : immatriculé :

Véhicule Municipal :

N° de parc :


Lucile HENRIQUES
Directeur Général des Services
par intérim

Olivier BURTÉ
Directeur Général Adjoint des Services
" Attractivité, Cadre de Vie et Ville Durable "





ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

LA SEYNE-SUR-MER

Engagés par Madame Nathalie BICAIS

Date : 04/07/2023

Lieu Paris (Palais de l'Élysée)

Motif (1) : Rencontre avec le Président de la République M. Emmanuel MACRON

Résidence administrative LA SEYNE-SUR-MER

Résidence familiale (Ville) : La Seyne

TRANSPORTS PUBLICS

- Je déclare bénéficier d'une réduction de % sur les tarifs de et de % sur les tarifs de au titre de
Je déclare ne bénéficier d'aucun avantage personnel, à quelque titre que ce soit, sur les moyens de transports publics.

I - MOYENS DE TRANSPORT

a/ Véhicule personnel :

(si 1ère utilisation du VL personnel, fournir la photocopie de la carte grise ainsi que l'attestation d'assurance précisant l'utilisation du VL pour trajets professionnels).

- * Puissance fiscale du V.L
* Heure de départ de la résidence
* Heure de retour de la résidence
* Nombre de Kms parcourus AR (1)

b/ Véhicule municipal :

- * N° d'immatriculation
* Frais de carburant

c/ Transports publics : (2)

- * Train
* Avion 395,70
* Bateau
* Bus, métro, RER, taxi 41,00

e/ Indemnités kilométriques : (3)

- * Jusqu'à 2.000 kms : kms à
* de 2001 à 10.000 kms : kms à
* au-delà de 10.000 kms : kms à

f/ Frais de péage : (4)

Frais de parking : (5)

g/ Concours ou examen professionnel : (6)

- * Admissibilité (écrit)
* Admission (oral)

Total frais de transports ①

II - INDEMNITES

A) Mission (7) :

nombre de repas : 1 indemnité à ... 17,50 € = 17,50
nombre de nuitée : indemnité à ... 70,00 € =
nombre de nuitée : indemnité à ... 90,00 € = (grandes villes et communes
de la métropole du Grand Paris)*
nombre de nuitée : indemnité à ... 110,00 € = (Paris intra-muros)

nombre de nuitée : indemnité à : ... 120,00 € =
(agent reconnu travailleur handicapé et en situation de mobilité réduite)

B) Stage ou formation (7) :

nombre de repas : indemnité à ... 17,50 € =
nombre de nuitée : indemnité à ... 70,00 € =
nombre de nuitée : indemnité à ... 90,00 € = (grandes villes et communes
de la métropole du Grand
Paris)* nombre de nuitée : indemnité à ... 110,00 € = (Paris intra-muros)

nombre de nuitée : indemnité à : ... 120,00 € =
(agent reconnu travailleur handicapé et en situation de mobilité réduite)

Total indemnités ②

III - AVANCE

* Montant de l'avance perçue ③

Je soussignée, Mme Bichis N. certifie l'exactitude du présent état et demande le règlement des indemnités journalières et des frais de transport (8).
TOTAL GENERAL 454,98 ① + ② - ③ 454,90 €

Fait à La Seyne-sur-Mer, le

Signature de l'Agent

Signature du Chef de Service

L. HENRIQUES
DGS P/interim

Olivia CURTÉ

Directeur Général Adjoint des Services

" Attractivité, Cadre de Vie et Ville Durable "

- (1) Nombre de kms de la résidence de départ à la résidence d'arrivée
- (2) Joindre les justificatifs de transport
- (3) Indemnités kilométriques : joindre copies carte grise, attestation assurance
- (4) Joindre les justificatifs originaux de péage ou relevé de telepeage
- (5) Joindre les justificatifs originaux de stationnement
- (6) Joindre la convocation, attestation de présence
- (7) Joindre tous les justificatifs de frais (repas et hôtel)
- (8) Joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal (obligatoire)

* Grandes Villes ouvrant droit à une indemnité de nuitée d'un montant de 90,00 € : communes dont la population est égale ou supérieure à 200 000 habitants.

Commune de La Seyne-sur-Mer

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à rembourser les frais de missions, concours et examens. Les destinataires des données sont : la régie d'avance dans l'intérêt du service ainsi que la Trésorerie Principale Municipale.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au régisseur de la régie d'avance dans l'intérêt du service située à la Direction des finances, Hôtel de ville quai saturnin Fabre.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Facture client

| | | |
|--------------------------|-------------------|--------------------------|
| Numéro de facture | 2023-FR-000242594 | nathalie bicais |
| Date de facture | 04/07/2023 | Quai Fabre |
| Date d'émission | 04/07/2023 | 83500 La Seyne France |

Remarque

Numéro d'Identification Fiscal FR21830126500011

| Description | Montant |
|--|---------------|
| Service d'intermédiation de la prestation de voyage suivante | |
| Transport low cost ⁽¹⁾ | 408,03 |
| PNR (Numéro de Dossier): G985MP (12049897461) | |
| Itinéraire: TLN - ORY | |
| Date d'émission: 03/07/2023 | |
| Promotion sur les services | -12,33 |
| TOTAL DES FRAIS | 395,70 |

| Service d'intermédiation | % TVA | Montant soumis à taxe | Taxe | Total |
|---|-------|-----------------------|----------|----------|
| Montant des frais de service facturés par Vacances eDreams S.L.U. | | EUR 0,00 | EUR 0,00 | EUR 0,00 |

Montant total **EUR 395,70**

Étant donné que Vacances eDreams S.L.U. agit comme un intermédiaire, le prix concernant le service du voyage n'apparaît qu'à titre indicatif. Pour plus de détails, veuillez consulter notre Centre d'aide.

- (1), Montant encaissé par Vacances eDreams S.L.U. et transfert au fournisseur du service du voyage
(2), Montant payé directement au fournisseur de la prestation de voyage

PARIS ORLY 2 ZP
 SOCIÉTÉ ANONYME ORLY 1 SNC
 ORLY BP 404
 93466 ORLY AEROGARE CEDEX FRANCE
 SIRET: 31609842500028 NAF: 5610A TVA: FR07316098425
 Tél : 01 70 03 71 04
 RCS NANTERRE 316 093 425 TVA FR31316098425

ANTHONY AN.

1 SW GRAINE POULET 6.90 E
 1 BITTEL SOCL PET 3.20 B

TOTAL 10.10

| | HT | TVA | TTC |
|--------------|------|------|------|
| 9 TVA 5.50 Z | 3.03 | 0.17 | 3.20 |
| 8 TVA 10.00 | 6.27 | 0.63 | 6.90 |
| | 9.30 | 0.80 | |

CARTE BLEUE
 (PASSAGE) 10.10

To:017 Doc:716726 Lg:2 B0002 gAPP SPIN.HANF01.1Z
 MARDI 04-07-2023 14:48:29 (A EMPORTER)
 Cle 44-Serv:44 Caisse 26 Num:0262326/001

Montants exprimés en Euros
 Donner pour le paiement
 en ligne



AREAS vous remercie de votre visite. F. ANTOINE

NOTE DE TAXI
 CHAPIN
 STA:42526
 immat:FR-850-GW

04/07/2023 14:52

DEBUT: 04/07/2023 14:16

Lieu de depart:
Rd Beauvais Paris

FIN : 04/07/2023 14:52

Lieu d'arrivée:
Orly

Nom du Client :

P. CHARGE € 0.00
 TARIF F € 0.00
 Distance Km. 18.70
 Temps 0:35
 KM. COURSE 18.70
 TEMPS COURSE 0:35

P. COURSE € 0.00
 1forf. RD Orly € 41.00
TOT. EURO € 41.00
 DONT TVA 10.0% 3.73

Quel que soit le montant des suppléments inclus
 la somme perçue par le chauffeur ne peut être
 inférieure € 7.30

Pour information le prix de la course ci-dessus
 inclut une prise en charge de € 0.00
 (Tarif A: 1.19€/km et 36.02€/h , Tarif B: 1.53€/km
 et 49.10€/h , Tarif C: 1.70€/km et 38.30€/h)

En cas de contestation, écrire au Préfet de
 Police BIPP - Bureau des Taxis et Transports
 Publics 36, rue des Moulins 75732 PARIS CEDEX
 15 En indiquant le numéro de la voiture

MERCI